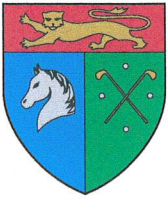


Mairie
de
TOURGEVILLE



14800

40, Rue de l'église
Téléphone : 02 31 87 95 10
Email : mairie@tourgeville.fr

N° 011/2024

**ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION TEMPORAIRE
DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT**

Rue de la Mer

Le Maire de la commune de TOURGÉVILLE,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212.2, L 2213.1 et L 2213.2,

Vu le code de la route,

Vu la demande de l'entreprise SOGEA NORD OUEST TP représentée par Monsieur RODDE Stéphane en vue d'effectuer des travaux de renouvellement du réseau EU rue de la Mer à TOURGEVILLE (14800),

Considérant que pour la sécurité des usagers de ces voies, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Du 8 avril au 17 mai 2024, l'entreprise SOGEA NORD OUEST TP sera autorisée à empiéter sur la chaussée. La rue de la Mer, la rue Pierre Velghe et la rue René Boylesve seront en partie fermée à la circulation (sauf pour les riverains et pour le chantier du 4, rue Pierre Velghe) avec mise en place par l'entreprise SOGEA NORD OUEST TP d'une déviation. Le stationnement sera interdit au droit des travaux.

Article 2 : Les panneaux de signalisation réglementaires seront apposés pour permettre l'application du présent arrêté par l'entreprise exécutant les travaux, engageant ainsi sa responsabilité.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : M. le Maire, le commissaire de Police de Deauville, le Garde-Champêtre sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Tourgéville, le 19/03/2024

Le Maire

Michel CHEVALLIER

